

Département de l'Hérault

2023_06_02 02

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents: 16

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous

la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents: Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA,

Votants: 17

Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Pour: 17 Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre

POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Adoption du budget 2023

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2023 en nomenclature M57.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2023 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 363 253 €	3 363 253 €
Investissement	788 447 €	788 447 €
TOTAL	4 151 700 €	4 151 700 €

Le Président demande à l'assemblée d'adopter le budget primitif du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2023 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M57 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité : Adopte le budget 2023 et autorise la Président à signer tous documents relevant de cette décision. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

> Fait à Murviel-Le Président et VIG Jean ARCAS

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 09/02/2023